

**DEPARTEMENT**  
SAVOIE  
**ARRONDISSEMENT**  
CHAMBERY

**Objet : SMAPS – Désignation d'un délégué suppléant**

EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

**Séance du 16 mars 2023**

**L'an deux mille-vingt-trois et le seize mars à 18h00,**

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. BOIS. COUTAZ. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. GROS. ILBERT. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. ROULAND. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. VOISIN. WADOWIAK. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS. ALLARD (Pouvoir P. DUPERCHY). CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). MALLEIN (Pouvoir C. COUTAZ). MANSOZ (Pouvoir M. WADOWIAK). MANTEL (Pouvoir C. TAVEL). RUBIER (Pouvoir T. ILBERT). VANBERVLIET. WROBEL (Pouvoir ML. MARCHAIS).

\*\*\*\*\*

Le Président :

**Rappelle** à l'assemblée le rôle du Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard (SMAPS) ;

**Rappelle** à l'assemblée la démission de Mme CHAON le 23 novembre 2022, déléguée de la commune d'Attignat-Oncin au conseil communautaire ;

**Explique** que Mme CHAON étant déléguée suppléante de la CCLA au Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard (SMAPS), il convient d'en désigner un nouveau.

A cet effet, Pascal GENTIL propose sa candidature.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DESIGNE Pascal GENTIL comme délégué suppléant de la CCLA au SMAPS en remplacement de Mme Patricia CHAON,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

